YERRES

Publication le 22/01/2025

Urbanisme et Développement Economique
N° tél. : 01 69 49 77 41
N/Réf. : OC/LB

DECISION N°2025/030

OBJET : Avenant 1 à la convention de mise à disposition de deux parcelles, sise 123 et 125 rue de Concy, conclu avec l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées AP366 et AP414, sise 123 et 125 rue de Concy à Yerres, ont été acquises par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dans le cadre de la mission d'intervention foncière, confiée par la Commune de Yerres par convention, en date du 26 décembre 2018,

VU un premier avenant à ladite mission d'intervention foncière en date du 27 octobre 2022 et d'un deuxième avenant en date du 21 décembre 2023,

CONSIDERANT que par ailleurs, une convention de mise à disposition de la Commune par l'EPFIF de ces deux parcelles a été signée le 4 septembre 2013,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres souhaite continuer d'utiliser les deux parcelles suscitées pour loger l'un de ses agents,

D E C I D E

DE SIGNER l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la Commune de Yerres des parcelles cadastrées AP366 et AP414 avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, dont le siège est situé au 4-14 rue Ferrus à Paris (75014),

Reçu en préfecture
le 21/01/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250120-lmc110031H1-AR

DIT que la période d'occupation est reconduite pour une durée indéterminée,

DIT que les autres dispositions de la convention du 4 septembre 2013 demeurent valables et inchangées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE) 21

Le 20 janvier 2025

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 21/01/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250120-lmc110031H1-AR